

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 juin 2023**

mis en ligne le 26/06/2023

**CM20230619-32**

**FINANCES**

**Révisions d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement associés**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du suivi des délégations de service public et de l'évaluation des politiques publiques, expose :

- VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme / Crédits de paiement,
- VU l'instruction budgétaire M14,
- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-2 et L2311-3,
- VU les délibérations du 19 décembre 2022 créant et modifiant des Autorisations de Programme et les Crédits de paiement associés.

Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par les Crédits de Paiement (CP) associés.

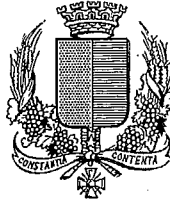
La procédure des AP/CP constitue donc une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP de l'année en cours.

Le montant de chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants. Les AP/CP facilitent donc la gestion des investissements pluriannuels.

Suite à la clôture de l'exercice 2022 et de l'avancement des projets, il est proposé au Conseil Municipal de voter les révisions suivantes pour les AP/CP suivantes :

	NUMERO DE L'AP ET INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
AP CP déc 2022	2022-02 PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCHES	400 000	570 000	500 000	500 000	500 000	2 470 000
Révision proposée		279 529	690 471	500 000	500 000	500 000	2 470 000
AP CP déc 2022	2022-03 AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS	500 000	3 900 000				4 400 000
Révision proposée		425 275	4 674 725				5 100 000
AP CP déc 2022	2022-05 CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY	3 450 000	2 850 000				6 300 000
Révision proposée		3 383 770	3 916 230				7 300 000
AP CP déc 2022	2022-06 CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	1 000 000	800 000				1 800 000
Révision proposée		771 558	1 128 442				1 900 000
AP CP déc 2022	2023-01 CREATION D'UN PARC PAYSAGER BELVEDERE / SONNAZ		2 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000	10 000 000
Révision proposée			1 000 000	3 500 000	3 500 000	2 000 000	10 000 000
AP CP déc 2022	TOTAL	5 350 000	10 120 000	3 500 000	3 500 000	2 500 000	24 970 000
Révision proposée		4 860 131	11 409 869	4 000 000	4 000 000	2 500 000	26 770 000

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 19 juin 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Étaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement de la Commune modifiées deviendront alors :

NUMERO DE L'AP	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
2022-02	PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES	279 529	690 471	500 000	500 000	500 000	2 470 000
2022-03	AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS	425 275	4 674 725				5 100 000
2022-05	CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY	3 383 770	3 916 230				7 300 000
2022-06	CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	771 558	1 128 442				1 900 000
2023-01	CREATION D'UN PARC PAYSAGER BELVEDERE / SONNAZ		1 000 000	3 500 000	3 500 000	2 000 000	10 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>4 860 131</b>	<b>11 409 869</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>26 770 000</b>

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la révision des cinq Autorisations de Programme telles que détaillées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à engager les dépenses des cinq opérations précitées, à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les Crédits de Paiement afférents,
- DE PRECISER que les Crédits de paiement de 2023 seront modifiés au Budget supplémentaire 2023 sur les cinq opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 29 pour et 6 abstentions (Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur J.B. BAUD, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*